



COMMUNE DE VAULION  
1325 VAULION

PREAVIS N° 2023-07

## Préavis de la Municipalité de Vaultion relatif au budget pour l'exercice 2024

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans sa séance du 20 novembre 2023, la Municipalité a adopté le projet de budget pour l'année 2024.

Conformément aux dispositions légales, ce projet de budget a été renvoyé à la Commission de gestion pour étude et rapport. Les commentaires ci-dessous l'accompagnent pour une meilleure clarté des différents postes. Ils vous sont présentés par dicastères.

Le budget met en évidence les éléments suivants :

### **Gestion, Administration générale et finances, AscoVaBaNo, Claude Languetin, syndic**

Pour faire face à l'augmentation du coût de la vie, le montant des salaires a été adapté (+2% environ). Concernant les autres comptes 11 « Administration », il n'est rien prévu de particulier si ce n'est des coûts d'éventuelles études qui pourraient affecter le compte honoraires (11.3185). Concernant le PECC-Plan Energie et Climat Communal, le montant de CHF 3'400.- correspond à l'offre prise en compte dès 2023. Une subvention de 50% nous parviendra en fin de la période de 4 ans. Le montant prévu sur le compte 11.490 correspond au salaire de notre employé imputé et redistribué dans divers comptes pour lesquels il travaille (déchetterie, routes, alpages, etc).

Concernant les impôts, ne sachant pas précisément l'évolution de la population, nous restons très prudents, le calcul est basé sur les acomptes et décomptes selon les infos transmises par l'administration cantonale des impôts.

Le revenu des impôts est basé sur les acomptes/décomptes cantonaux. Les chiffres en place donnent une valeur du point (CHF 9628.- en 2022) qui permettent à la commune de bénéficier d'une péréquation intéressante. Nous reprenons à ce niveau les demandes d'acompte pour 2023 tout en sachant que la valeur de ce fameux point d'impôt peut varier en fonction des rentrées fiscales et influencer le calcul final. Il en va de même pour la réforme policière. La facture sociale est aussi estimée puisque basée selon les retours de certaines recettes fiscales : 50% du produit des droits de mutation, des gains immobiliers, des successions, 30% du produit de l'impôt sur les frontaliers et bien sûr les charges sociales cantonales réparties entre canton et communes. Concernant l'impôt frontalier, celui-ci a été remis à niveau car certains employeurs ont fait le nécessaire pour annoncer leurs employés à l'administration.

On relèvera encore le peu de charges d'intérêts pour l'année prochaine. Les taux bloqués sont jusqu'en 2031 (0,65%), 2028 (2,5%) 2025 (0,67%) et 2042 (1,11%) soit un taux moyen de 1,23%. L'emprunt renouvelé en 2023 à 2,5% sera complètement remboursé en 2028.

Le tableau des investissements (dernière page) tient compte des travaux pour le réglage de la circulation dans le village, les éventuels travaux du séparatif « Hôtel-Eglise » et l'éventuel nouveau parking (préavis en cours)

Les amortissements obligatoires prévus dans les investissements actuels (patrimoine administratif) sont tous mis au budget sur le cpte 23.331 (total CHF 132'400.-) et sont répartis dans chaque compte concerné, ceci par imputation. Les intérêts débiteurs basés sur des taux d'intérêts réels ont également été redistribués.

### **Machines, routes, déchetterie, cimetièrre, éclairage public, maison de commune et cours d'eau** **Danilo Perotti, municipal**

Cptes 11.313 et 11.315 Pas de changement significatif. Entretien courant du matériel communal

### **Cptes 353 Maison de commune**

Cptes 353.313 Une augmentation du prix de l'énergie est anticipée

Cptes 353.314 Changement des tôles du bâtiment du côté de l'hypromat

Cptes 353.315 Notre hypromat prend de l'âge, entretien courant et remplacement des pièces usées

### **Cptes 43 Routes**

- Cptes 43.3140 Réfection du tronçon de route menant à la Frasse, renforcement de la route des Combettes suite à un affaissement, entretien courant du réseau routier.
- Cptes 43.3141 Réfection du trottoir vers l'ancienne Forge.

Pour les autres comptes il n'y a pas de changements significatifs, les dépenses sont en général les mêmes pour chaque année par contre il y a de nouvelles charges d'amortissements, elles correspondent aux travaux prévus en cas d'acceptation des prochains préavis.

### **Cptes 44 Parc, promenades, cimetière**

- Cptes 44.314 Taille de la haie de thuyas longeant la place de la cantine.
- Cpte 44.3141 Changement des copeaux de la place de jeux et renouvellement de la table vers la place de la Cantine.

### **Cptes 45 Ordures ménagères et décharge**

- Cpte 45.3199 Grosse augmentation du volume de la benne à branche. Une réflexion doit avoir lieu concernant ce compte.  
Pour le reste des comptes 45 pas de modifications pour 2024, la proportion de 75% de couverture des charges par les recettes est respectée.

### **Alpages et forêts, Claude Goy, municipal**

#### **16 Tourisme.**

- 16.314 Entretien des chemins pédestres, tables de pique-nique et des bancs ainsi que la redevance des taxes de séjours prévue à raison de 50% en faveur du tourisme régional.

#### **31 Terrains.**

Le cpte 31.423 englobe les locations de terrains agricoles, d'autres terrains communaux et de jardins, les emplacements des cabanes privées en zone forestière communale, locations des Compagnons de la Dent-Dessous et Suchaud, ainsi que des droits de superficie (garages).

La redevance annuelle Swisscom pour l'antenne du « Criblet » figure au cpte 31.465 (CHF 6'630.-). A noter que la location des éléments utilisés par le GFVN (locaux et surfaces extérieures) figure au cpte 353.423.

#### **321 Forêts**

L'ensemble des comptes d'exploitation de nos forêts ont été adaptés sur la base d'une augmentation de CHF 5.- l'heure facturée par le GFVN (Groupement Forestier du Vallon du Nozon).

Les divers travaux effectués par des entreprises forestières, débardage, processeur, etc. subissent des hausses liées au prix du carburant.

- 321.3144.3 Notre participation au GFVN est également augmentée de CHF 1'500.- environ.
- 321.4351 Le prix du bois commercialisé par la Forestière est en baisse, mais des volumes importants doivent être encore exploités, les ventes devraient rester assez stables.

#### **322 Alpages**

- 322.314 Suite à la visite de la Commission de gestion des alpages, plusieurs travaux d'aménagements pour l'eau sont à prévoir.  
Aux Maisons-Doubles, remise en état des 2 étangs, devis environ CHF 20'000.-.  
A la Busine, au Cerney et à la Dent-Dessus, diverses conduites et pompes d'alimentation.  
A la Dent, quelques améliorations pratiques pour notre exploitant à la buvette.  
A la Sagnette, l'écoulement de la salle de bain est à refaire.  
Equiper tous nos chalets d'extincteurs.
- 322.465 Recette principalement due à la redevance annuelle pour l'antenne de la Dent.

### **Fontaines, Urbanisme, Réseaux EP-EC-EU, Défense incendie et ORPci Bernard Martignier, municipal**

#### **Cptes 356 Fontaines**

- 356.311 Achat de produits et de matériel selon nécessité.
- 356.314 Pas de travaux spéciaux prévus sur les fontaines pour 2024.

#### **Cptes 42 Service de l'urbanisme**

- 42.3185.1 Tenue à jour des données et modifications éventuelles du SIT.
- 42.3185.2 Cotisation à l'association ASIT.

### **Cptes 46 Réseau d'égouts, d'épuration**

46.301	Salaire du surveillant STEP.
46.312	Electricité pompes de relevage STAP et STEP, une augmentation de 12% du prix de l'électricité a été prévue.
46.314	Travaux d'entretien et réparation du réseau.
46.314.2	Entretien courant des STAP, Rouse et Maison-Neuve.
46.314.41	Entretien STEP, la place, le local et les bassins.
46.314.42	Réparations STEP et entretien courant des installations, remplacement de la grille du tamiseur, remplacement de l'appareil de mesure de débit.
46.314.43	Transport des boues à Orbe, pas d'augmentation annoncée par notre transporteur à ce jour.
46.314.44	Traitement des boues par la commune d'Orbe, pas d'augmentation annoncée à ce jour.
46.314.45	Analyses mensuelles par le Service cantonal des eaux.
46.314.46	Fourniture des produits de décantation pour la STEP.
46.315	Contrôle de l'état et inspection des canalisations eaux usées et eaux claires.
46.351	Taxe annuelle basée sur le nombre d'habitants (CHF 9.-/habitant) destinée à financer les installations de traitement des micropolluants.
46.3900 à 46.3909	Intérêts et amortissements réglementaires. Ces comptes tiennent compte des investissements en cours y compris l'éventuelle acceptation du préavis pour le secteur Hôtel-Eglise.
46.434.22	Taxe réglementaire basée sur la consommation d'eau potable.
46.434.23	Taxe réglementaire calculée sur la surface réceptrice d'eau claire.
46.480	Prélèvement fonds de réserve pour l'équilibre du compte

### **Cptes 65 Défense contre l'incendie**

65.311	Prévisions selon budget du SDIS Vallorbe Région, soit env. CHF 29.85 par habitant.
65.319	Local pompiers, aménagements intérieurs et divers.

### **Cptes 66 Protection civile**

Cpte 66.309	Les charges de l'ORPC régionale sont en légère augmentation soit env. CHF 19.35 par habitant.
-------------	---

### **Cptes 81 Service des eaux**

81.311	Achat de compteurs et de matériel divers.
81.312	Electricité puits de pompage Nozenet, une augmentation de 12% du prix de l'électricité a été prévue.
81.314.1	Réparation des fuites sur les conduites d'eau, entretien du réseau de distribution.
81.314.11	Analyses périodiques par le laboratoire SCITEC, selon programme validé par les services cantonaux.
81.314.21	Réparation des anciennes hydrantes selon planification avec la maison Hinni SA.
81.314.22	Contrat d'entretien des hydrantes par la maison Hinni SA.
81.314.31	Entretien du réservoir, mise en place de la signalétique et remplacement du plancher dans le local annexe.
81.314.41	Contrats d'entretien EMG Electroprocess, Waterconsult et Sigrist, remplacement des lampes UV.
81.315	Recherche de fuites et contrôle du réseau d'eau potable.
81.3900-3909	Intérêts et amortissements réglementaires. Ces comptes tiennent compte des investissements en cours y compris l'éventuelle acceptation du préavis pour le secteur Hôtel-Eglise.
81.427	Location compteurs selon tarif en vigueur.
81.434	Taxe unique perçue lors de travaux effectués dans le privé.
81.434.1	Taxe annuelle par appartement.
81.435	Vente d'eau selon relevé annuel et tarif en vigueur.

### **Bâtiments, Caroline Paccaud, municipale**

#### **Cpte 351 Auberge communale**

351.314	Il est prévu CHF 15'000.- pour la réfection de la terrasse.
---------	---

#### **Cpte 352 Collège**

Cpte 352.301	Notre concierge voit également son salaire augmenté en rapport au coût de la vie.
Cpte 352.309	Facturation par le service du logement de l'Etat pour le chauffage et taxes diverses ainsi que la consommation d'électricité par VO Energies
Cpte 352.312	Chauffage au mazout, le montant peut varier selon les prix du marché.
Cpte 352.313	Comme pour tous les bâtiments, il faut s'attendre à une augmentation de 12% du prix de l'électricité.
Cpte 351.314	Une somme de CHF 30'000.- est prévue pour la réfection du berceau côté route
Cpte 352.439	Retour de l'AscoVaBaNo pour les charges du réfectoire de la cure.

### **Cpte 354 Eglise**

Cpte 354.312 A l'église, le chauffage est électrique. Comme pour tous les bâtiments, il faut s'attendre à une augmentation de 12% du prix de cette énergie.

Cpte 354.314 Entretien courant et basic.

### **Cpte 355 Cantine**

Pour les comptes 355... de la cantine, il n'y a rien d'important à signaler.

### **Cpte 359 Bâtiment des bureaux administratifs**

Pour les comptes 359..., il n'y a rien d'important à signaler.

### **Cpte 5 Instruction publique et Cultes**

Concernant les postes « 51 », les demandes d'acomptes sont fixées selon les budgets adoptés par les diverses associations.

Pour le reste (cptes 53, 54 et 58), les montants des charges et des recettes nous sont fournis par les diverses associations concernées.

### **Compte 7 Sécurité sociale**

Les chiffres sont donnés par le canton et par AJOVAL (accueil de jour des enfants réseau Orbe et Vallée), comptes 71.352.1 et 71.352.1, la charge, pour la Commune, se calcule aux heures consommées par les enfants et par un pourcentage par habitant. Pour l'accueil de jour (garderies), 50% pour les heures consommées et 50% par habitant ; pour l'UAPE du Môtier (unité d'accueil pour écoliers), 75% pour les heures consommées et 25% par habitant.

Comme d'habitude, la Municipalité s'est efforcée d'établir ce budget avec le souci permanent de réduire les coûts de fonctionnement, sans toutefois réduire la qualité des prestations offertes à la collectivité.

En conclusion, la Municipalité vous propose de prendre la décision suivante :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE VAULION**

- vu le projet de budget et le préavis présenté par la Municipalité

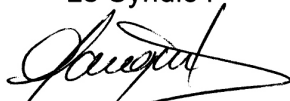
- entendu le rapport de la commission de gestion

### **DECIDE**

D'adopter le budget de fonctionnement 2024 tel que présenté par la Municipalité et bouclant sur un excédent de charges de CHF 5'192.-.

Vaulion, le 20 novembre 2023, au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

  
Claude Languetin



La Secrétaire :

  
Valérie Meyer